

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD198

présenté par

M. Dragon, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Elle contribue à établir un cadre de référence de la cybersécurité nucléaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'intégrer la cybersécurité nucléaire dans les missions de l'ASNR.

En effet, la digitalisation croissante dans le secteur du nucléaire nécessite une vigilance accrue de la part des exploitants. Il est donc indispensable que la future autorité investisse dans des mesures de protection appropriées et s'adapte en permanence pour faire face à l'évolution des menaces.